

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2010

**ADAPTATION DU DROIT PÉNAL À L'INSTITUTION DE LA COUR PÉNALE
INTERNATIONALE - (n° 2517)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par

Mme Hostalier, Mme Martinez, M. Loïc Bouvard, M. Grand, M. Paternotte,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Zumkeller, M. Luca, M. Decool et M. Vannson

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« 10° Le crime d'apartheid ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme d'apartheid figure à l'article 7 (1) du Statut de Rome. Il est défini à l'article 7 (2) h.

Or le projet de loi ne reprend pas cette notion et retient le crime de ségrégation, alors que ces deux termes n'ont pas la même définition en droit international.

Il convient donc de le faire figurer dans le texte.